

Réseau EURO-EXPERTS-CONSULTANTS - EEC CLUBS ECONOMICS INTERNATIONALS ASBL

Association Non Profit (ASBL) Enregist GD Luxembourg RSC F528
Siege social, Av. Monterey, 29 BP401 Luxembourg + Siege Belgique : Bruxelles-Wallonie + France + Europe

CHARTRE REGLES INTERNES DE CONFRATERNITE

- 1) Il est rappelé que le Réseau de professions libérales du service aux Entreprises, Euro-Experts-Consultants, EEC, a été créé officiellement en 1992, en association de faire avec statuts internationaux, sur Bruxelles et Paris, puis Luxembourg, à l'initiative du co-fondateur Fondé de pouvoirs actuel, Cabinet Francois Izzi, diplômé des Etudes dans les années '70 en Belgique, en Sciences économiques et Expertise-Comptable et Expert Economique (diplôme à disposition), par des cabinets issus de la chaîne Rotary club avec les mêmes valeurs humanistes, pour échanger des matières, des affaires, des expériences, et se rencontrer dans un contexte confraternel et international pour des synergies d'affaires entre eux, en totale Indépendance chacun, mais avec solidarité et prioritaire, sur le même principe des Clubs Affaires, Rotary, Lions, etc. Tout cela comme ces derniers, en complémentaire, outre des activités principales de chacun.
- 2) En 1996 et 2004 ce réseau EEC, a créé l'Association Les Clubs Economiques Internationaux, dits Clubs Eco Business, réunion trimestrielle par les EEC qui en sont prioritairement les Délégués en leur région, pour avoir plus de contacts, et doivent tout assumer par eux-mêmes. ET ce sont alors ajoutés des professions liées au monde des entreprises, avec des prescriptions d'affaires « réciproques » soit dans les 2 sens, pour tous, chacun ayant son métier à assumer, avec aussi Relationnels vers les Institutionnels pour des Avis et Missions économiques à l'UE; et ce principalement sur la Belgique francophone (Bruxelles Wallonie), ensuite le Luxembourg, la France, et en Europe et parfois dans le Monde.
- 3) Les missions reçues entre Membres et Relais Experts Consultants, doivent veiller à ceci :
 - a. *faire un travail de qualité, sur base des informations reçues, au Service du client, selon les Lois Déontologiques des professions libérales de Services qui y relèvent, en conformité avec les critères en vigueur du pays concerné et selon la présente Charte*
 - b. *tout Expert Consultant EEC qui fera une mission reçue d'un membre du réseau ou entité liée, devra respecter les clauses de non-concurrence entre Confrères, s'interdit à tout contact ultérieur avec ce client sans l'accord du confrère qui a donné et l'accord du Groupe EEC, et veiller à un bon dialogue bilatéral sur les prestations que chacun a fourni pour le même client, agir en Equipe solidaire pour les biens des clients .*
 - c. *En toutes Consultances du Groupe, le Fondateur Fondé de Pouvoirs actuel, Cabinet Francois, Expert Juriste Economique aussi pour les Tribunaux de Commerce, veillant à ce côté Juridique en tout, sera le Coordinateur des Consultances, et pourra les superviser afin que tout se fasse correctement, et dans l'intérêt du Client. Notamment les Diagnostic Généraux PVAM, devront avoir sa signature de Président Fondé pouvoir groupe avant d'être remis au Client, car il est le plus expérimenté en cette matière depuis 1992 en faisant pour les Ministres Economie Grande Région, aussi, pour l'UE, etc. et bien sûr il sera rémunéré sur la mission pour cela, à convenir .*
 - d. *Tout Membre Consultant du réseau EEC, fournira un Signalétique décrivant ses capacités et sa spécialisation, et s'oblige à appliquer les Chartes du Groupe, à un esprit de solidarité, d'alliance, et à de bons contacts avec tous les autres Experts Consultants du réseau- groupe, sans créer de dissension ou sous-groupe, au sein du réseau, tous égalitaires.*
 - e. *Les Experts Consultants du réseau EEC ont priorités pour toutes les actions faites ASBL www.clubeco.eu liée à Euro-Experts, notamment des Formations, Forum, etc mais les prestations de leurs spécialités est passible de leurs honoraires.*
 - f. *Le réseau-groupe suggère une rétrocession de % au Groupe et entre professionnels membres EEC, à définir par le CA qui s'apportent des affaires dans les 2 sens, cela sur toutes les affaires directes et indirectes, comptant sur la bonne correction de celui qui reçoit pour informer tout ce qu'il a ensuite fait en mission pour le client . Ou toutes autres formules convenues entre les 3 parties, l'apporteur, l'apporté, et le groupe EEC.*
 - g. *En tout, le dialogue horizontal bilatéral et égalitaire entre les professionnels sera de mise, le réseau étant avant tout une manière de nouer des affaires entre Confrères.*

pour les Comités, le Président, Fondateur et Fondé Pouvoirs CA des Associations